

Génocide au Rwanda : la réclusion à perpétuité requise à l'encontre de Séraphin Twahirwa

Belga, 20 décembre 2023

Ce Rwandais qui vit en Belgique depuis 2007, âgé de 66 ans, a été reconnu coupable d'avoir décimé 13 familles entières et d'avoir tué un nombre indéterminé d'autres personnes.



Former Rwandan official, defendant Seraphin Twahirwa arrives at Brussels' courthouse, on October 9, 2023, at the start of his trial along with co-defendant Pierre Basabose over their alleged role in 1994 genocide. (Photo by Simon Wohlfahrt / AFP) - AFP

La procureure a requis, mercredi, devant la cour d'assises de Bruxelles, la réclusion à perpétuité à l'encontre de Séraphin Twahirwa. Ce dernier a été reconnu coupable mardi

soir, tout comme Pierre Basabosé, du crime de génocide et de nombreux crimes de guerre, commis au Rwanda en 1994.

« *Le génocide est le pire crime que l'on puisse commettre. Il est à l'antipode le plus complet de la vie en société* », a affirmé la procureure. « *La haine de l'autre sur base de la race conduit aux pires exactions et c'est l'humanité toute entière qui est touchée par ces atrocités. Il est important de rappeler à Monsieur Twahirwa qu'on peut fuir son pays et obtenir le statut de réfugié en Belgique, mais que notre État ne sera jamais une terre d'accueil pour les génocidaires et les criminels de guerre* », a-t-elle tonné.

Selon la magistrate, la peine qui sera prononcée devra donc avoir une fonction punitive et une fonction d'exemplarité, mais aussi une fonction réparatrice. « *Elle doit être la preuve de la prise en compte de la souffrance des victimes qui, elles, ont bel et bien pris perpétuité* », a-t-elle dit.

Elle a demandé aux jurés de tenir compte de la « *gravité extrême des faits* », de la « *volonté de Séraphin Twahirwa d'exterminer l'autre* », du « *nombre élevés de victimes* »,

mais aussi du fait que Twahirwa était « *un meneur d'hommes qui a donné des ordres à des jeunes et les a armés* ». La procureure a également insisté sur la personnalité « *cruelle et terrifiante* » de celui-ci, sur son « *autorité morale et son influence* », sur « *l'absence d'aveux ou de regrets* » dans son chef et surtout sur son « *manque d'empathie* », en référence à ses « *ricanements* » durant le témoignage d'une femme qui racontait le viol qu'elle avait subi de cet homme.

Mardi soir, le jury de la cour d'assises de Bruxelles a reconnu Séraphin Twahirwa coupable du crime de génocide et de nombreux crimes de guerre pour avoir tué, tenté de tuer et violé plusieurs personnes durant le génocide des Tutsis au Rwanda, entre avril et juillet 1994.

Ce Rwandais qui vit en Belgique depuis 2007, âgé de 66 ans, a été reconnu coupable d'avoir décimé 13 familles entières et d'avoir tué un nombre indéterminé d'autres personnes. Il a aussi été reconnu comme l'auteur de 11 tentatives de meurtre et de 11 viols sur des femmes Tutsi, mais également comme l'un des organisateurs de l'attaque meurtrière à l'École Technique Officielle (ETO) Don Bosco de Kigali le 11 avril 1994.

Séraphin Twahirwa vivait dans le quartier Karambo, au sein du secteur de Gikondo, dans la capitale rwandaise. Selon l'arrêt de la cour d'assises, basé sur de nombreux témoignages, il y avait créé une milice interahamwe, formée de jeunes entraînés au maniement des armes et encouragés à tuer des Tutsis.